

Image not found or type unknown



Tacle ayant entraîné une fracture

Par **fgibault**, le **22/04/2024** à **01:30**

Bonjour,

Durant un match de football, j'ai été victime d'un tacle les deux pieds en avant par le gardien adverse qui m'a valu une double fracture du tibia péroné (4 mois d'ITT + 1 d'ici 1 an pour me faire retirer la broche).

Aucune sanction n'a été prise à l'égard du joueur que ce soit par l'arbitre durant la rencontre ni par la commission de discipline.

L'arbitre étant situé à 35 mètres de l'action n'a rien vu et son observateur non plus.

Ma question est la suivante : un joueur peut-il être sanctionné si il n'y a pas eu de cartons au préalable face à la gravité de mes blessures ?

Merci d'avance

Par **Karpov11**, le **22/04/2024** à **08:33**

Bonjour,

Pour disposer du règlement disciplinaire de la FFF saison 2023/2024, vous copiez ce lien:
chrome-

extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfindmkaj/https://media.fff.fr/uploads/document/779364c672b10bf8

Vous y lirez au point 2.1 intitulé "les agissements répréhensibles" ce qui suit:

"Chaque club est responsable des faits commis par un assujetti qui lui est rattaché. "

Cordialement

Par **Josh Randall**, le **29/04/2024** à **07:49**

Bonjour

Vous aviez pris l'assurance proposée par votre ligue régionale lors de votre réinscription ?

Une réclamation a-t-elle été déposée par votre club à la suite de ce match ?

De votre côté vous avez la possibilité de saisir le justice civile (dépôt de plainte).